

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. PIERRE BÉLAND, président

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
DU MASSIF DES LACS BELMONT ET MAGPIE, DES BUTTES DU LAC AUX SAUTERELLES,  
DES BASSES COLLINES DU LAC GUERNESÉ ET DES COLLINES DE BRADOR  
DANS LA PROVINCE NATURELLE DU PLATEAU DE LA BASSE-CÔTE-NORD**

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 3

Séance tenue le 23 novembre 2006, 10 h 30  
Conseil de Bande  
Pakua Shipu

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2006..... 1  
MOT DU PRÉSIDENT..... 1

CHEF MARY MARK

CHARLES MARK, conseiller

DENIS MESTÉNAPÉO, conseiller

MAURICE BELLEFLEUR, conseiller

PIERROT MESTÉNAPÉO, conseiller

SERGE MESTOKOSHO, d.g.

ALAIN SACHEL, aviseur

BAUDOUIIN LALO, interprète

RAOUL VOLLANT, interprète

CHRISTIANE LALO

CÉCILE MARK

ANDREW POKER

## MOT DU PRÉSIDENT

### CHEF MARY MARK :

5 (TRADUCTION) Je vous souhaite la bienvenue. Je suis bien contente que vous soyez ici. Nous espérons également que cette rencontre puisse porter fruits. Et je souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Et en mon nom ainsi que du Conseil, soyez les bienvenus.

10 Alors, nous autorisons également les participants de cette assemblée à donner parole aux membres de cette communauté afin qu'ils puissent eux aussi donner leur point de vue face à ce document.

15 Je demanderais aux participants qui sont présents dans cette salle de bien vouloir se présenter, de nous donner aussi quelle est leur fonction ici présents.

### LE PRÉSIDENT :

20 Pierre Béland. Je suis président de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui fait l'examen des quatre projets de réserves de biodiversité projetées sur la Basse-Côte-Nord.

### Mme LISE MAISONNEUVE :

25 Lise Maisonneuve, sténographe pour la commission.

### M. OLIVIER BÉRARD :

30 Moi, c'est Olivier Bérard. Je travaille pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je suis chargé de projet. Je suis accompagné de deux personnes aussi qui sont chargées de projet, Rodolphe Balej et Marilou Tremblay, qui travaillent aussi au ministère mais à la Direction régionale à Baie-Comeau.

### M. LALO BAUDOIN, interprète :

35 Et votre nom déjà, c'est?

### M. OLIVIER BÉRARD :

40 Olivier Bérard.

### M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

Bonjour. Sébastien Desrochers. Je représente le ministère des Ressources naturelles

et de la Faune et je suis également à Québec.

45

**Mme SOPHIE HAMEL-DUFOUR :**

Sophie Hamel-Dufour, je suis analyste pour la commission avec monsieur Béland et mon collègue.

50

**M. DAVID BOUDREAUULT :**

David Boudreauult. Je suis aussi analyste au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

55

**CHEF MARY MARK :**

Maintenant, je demanderais à monsieur Charles Mark de faire une prière d'ouverture.

60

**M. CHARLES MARK :**

(PRIÈRE EN INNU) (TRADUCTION) ... dans la paix et dans la compréhension de tous et ce qu'il trouve important, qu'ils puissent utiliser le territoire à des fins non personnelles, mais à des fins de trouver le manger dans ce territoire. Le territoire est le garde-manger et pas uniquement que cela, ainsi que sur les îles on peut trouver des oeufs. Parce que le prix de la morue est rendu à 10 \$ la livre. Alors, c'est très cher. Et nous voulons aussi comme conserver ces pratiques ancestrales par rapport au territoire toujours occupé.

65

**CHEF MARY MARK :**

70

Est-ce qu'on passe à la présentation du mémoire?

**LE PRÉSIDENT :**

75

Je pourrais peut-être dire quelques mots. Alors, merci de nous accueillir chez vous. En plus, on a une très belle journée. J'aime bien la partie de la prière qui dit qu'on espère que ça va être une réunion qui va se dérouler dans la paix où chacun va pouvoir s'exprimer. Parce que l'objectif du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, c'est de consulter les gens et d'entendre les opinions, même quand elles sont divergentes et qu'elles paraissent opposées.

80

Nous terminons ici, aujourd'hui, la deuxième partie de l'audience publique sur les quatre projets de réserves de biodiversité. Nous avons eu, hier soir, une rencontre à Blanc-Sablon où nous avons rencontré les gens de la région entre Rivière Saint-Paul et Blanc-Sablon. Et mardi soir, nous étions à Havre-Saint-Pierre où nous avons entendu l'opinion des gens qui vivent entre Rivière-au-Tonnerre et Havre-Saint-Pierre. Et cela faisait suite à la première partie de l'audience

85

qui avait eu lieu un mois auparavant. Nous étions venus ici d'ailleurs, à Pakua Shipi, le 19 octobre je pense.

90 L'objectif alors était de présenter le projet et de répondre à des questions que les gens pouvaient avoir pour mieux comprendre le projet. Et maintenant que les gens ont eu l'occasion de lire les documents, de s'informer, entre autres dans le centre de documentation qui est peut-être dans cet édifice ici, alors aujourd'hui, l'objectif est de recevoir votre opinion sur le projet et de recevoir, comme on a fait dans les deux autres endroits, les mémoires qui ont été préparés. Et quand même, avec nous aujourd'hui sont les représentants des deux ministères au cas où il y  
95 aurait des questions ou des clarifications qu'on voudrait leur demander.

Alors, Yame! Je vous laisse la parole.

100 Juste au point de vue technique, je voudrais dire que quiconque ici peut s'exprimer et parler, mais il faudrait toujours utiliser un des deux microphones et, bien sûr, une copie papier de tout ce qui aura été dit va être envoyé ici comme dans les autres endroits.

**CHEF MARY MARK :**

105 (TRADUCTION) Je remercie le président du Bureau d'audiences publiques de nous donner aussi la possibilité d'échanger et de nous donner brièvement où en est rendu les audiences dans ce projet de biodiversité. Merci beaucoup.

**M. ALAIN SACHEL :**

110 Mon nom, c'est Alain Sachel. Je suis aviseur pour le Conseil des Innus de Pakua Shipi. Le Conseil a décidé de vous présenter un mémoire et espère que ce mémoire sera pris en considération. Parce que selon les notes sténographiques de la dernière réunion, excellentes notes, monsieur le président, vous dites:

115 *Mais je suis content d'être venu et on va garder le contact avec vous...*

Ça, ce n'est pas problème, le contact, il est là. La preuve, c'est votre présence.  
... *pour intégrer éventuellement dans ce qu'on va dire au ministre.*

120 Alors, ce qu'on essaie dans notre mémoire, c'est que ça ne soit pas éventuel.

Je ne sais pas comment les traducteurs veulent fonctionner pour le mémoire. Est-ce que vous voulez que je lise paragraphe par paragraphe?

125 **M. RAOUL VOLLANT, interprète :**

Moi, peut-être idéalement, ce serait paragraphe par paragraphe.

130 **M. ALAIN SACHEL :**

Pour la traduction, c'est vous qui...

135 **M. RAOUL VOLLANT, interprète :**

Ça va.

**M. ALAIN SACHEL :**

Je vais y aller.

140 **CHEF MARY MARK :**

J'aimerais ça que tu traduises .

145 **M. RAOUL VOLLANT, interprète :**

Veux-tu répéter un peu les grandes lignes, Alain? Pas trop long.

**M. ALAIN SACHEL :**

150 Le Conseil des Innus de Pakua Shipi présente un mémoire. Il espère que ce mémoire sera rapporté au ministre. Ce n'est pas quelque chose d'éventuel.

**LE PRÉSIDENT :**

155 Je voudrais juste faire un petit commentaire à ce sujet. Le mot « éventuel », j'imagine que dans le dictionnaire, il y a plusieurs définitions, je vais vous donner la mienne. Quand j'ai parlé, ce que je voulais dire, c'est: « Nous allons transmettre vos vues et vos opinions au ministre par l'intermédiaire de notre rapport. »

160 **M. ALAIN SACHEL :**

Monsieur le président, paragraphe par paragraphe, ça va être long.

165 **LE PRÉSIDENT :**

Nous avons tout notre temps.

**M. ALAIN SACHEL :**

170 Pas de problème. On va essayer de commencer. On a fait une mise en contexte du

dossier.

**(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)**

175

**Début de la phrase à la page 1: « En 2005... »**

**Fin de la phrase à la page 7: « ... de la pharmacopée Innu? »**

180

Monsieur le président, je veux vous faire remarquer que c'est vraiment regrettable que vous vous soyez basés sur la conception du Secrétariat des affaires autochtones en fonction des activités traditionnelles. Je pense que les Innus sont en mesure de faire leur propre définition, leur propre conception.

**LE PRÉSIDENT :**

185

Je vais simplement répondre à ceci. Le Bureau d'audiences publiques et le président de cette commission n'ont pas d'opinion sur la façon de définir les activités traditionnelles. Il ne faut pas oublier que ce sont des projets qui relèvent du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et c'est eux qui ont utilisé dans leur document ce qu'ils ont voulu utiliser.

190

**M. ALAIN SACHEL :**

195

Donc, monsieur le président, dans notre point 5 du document du Conseil, on va essayer et tenter humblement de resituer la pratique des activités traditionnelles, notamment pour un certain ministère.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)**

200

**Début de la phrase à la page 8: « Le concept des pratiques...)**

**Fin de la phrase à la page 14: « ... gouvernement par voie réglementaire? »**

205

Au point f), le ministre a le pouvoir de suspendre toute autre activité que peut prohiber le gouvernement par voie réglementaire.

Est-ce qu'une activité de chasse traditionnelle ou de cueillette de plantes médicinales et tout peut-être prohibée par le ministre d'une manière discrétionnaire?

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)**

210

**CHEF MARY MARK :**

On demanderait une pause-café, cinq minutes.

215

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

220

Alors, au nom de la commission, merci de nous avoir présenté ce mémoire. Nous sommes très heureux d'être venus pour avoir l'occasion d'entendre ce que vous avez à dire sur le projet. Et soyez certains que nous allons en tenir compte, que les éléments qui sont là seront discutés dans notre rapport et seront transmis au ministre.

225

Et ce que j'aimerais faire maintenant, si vous permettez, vous avez posé un certain nombre de questions dans votre mémoire. Il y en a évidemment qui relèvent plutôt du processus de négociation qui est en cours entre vous et les gouvernements fédéral et provincial, et nous n'avons pas le pouvoir de discuter dans ce cadre-là.

230

Mais il y a quand même des éléments qui concernent plus particulièrement la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et plus précisément aussi sur certains aspects du projet des réserves de biodiversité. Et puisque nous avons ici des représentants des ministères, je voudrais leur poser les questions et voir s'ils peuvent apporter des réponses. C'est possible que nous ne puissions pas explorer à fond chacune des questions et des réponses mais, au moins, on va voir s'il y a des éléments qu'on peut clarifier dès maintenant.

235

Alors, je vais procéder dans l'ordre du mémoire. Si on va à la page 5, alors il y a une préoccupation en ce qui concerne ce que vous avez écrit en B à la page 4, c'est-à-dire assurer la protection de 47 grands territoires, qui est la Stratégie de réseau d'aires protégées.

240

**M. RAOUL VOLLANT, interprète :**

Vous êtes rendu à quelle page?

245

**LE PRÉSIDENT :**

À la page 5, on parle de B. Ça touche le grand réseau d'aires protégées dans tout le Québec. Vous demandez:

250

*À quels niveaux le Conseil des Innu de Pakua Shipi peut-il être impliqué dans le cadre de ces élaborations et décisions?*

Alors, la question est posée au ministère de l'Environnement. Est-ce que vous pouvez donner un éclairage sur cette question? Monsieur Bérard.

255



**M. OLIVIER BÉRARD :**

260 Oui. Je tiens, tout d'abord, aussi à remercier les membres de la communauté du Conseil de bande de nous donner l'occasion d'échanger sur ces deux projets.

265 Puis pour répondre à la question, depuis que ces territoires ont été mis en réserve à titre de statut projeté de réserves de biodiversité, le ministère a tenté à deux reprises de partager l'information avec la communauté. Et puis dans le cadre des audiences publiques, c'est une façon de participer et d'être impliqué à l'élaboration et aux décisions sur le projet final lorsqu'il y aura un statut permanent en tant que tel.

**LE PRÉSIDENT :**

270 À la page 6...

**M. SERGE MESTOKOSHO :**

275 J'ai pas compris ta réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bérard, monsieur Mestokosho voudrait plus de précision.

280 **M. OLIVIER BÉRARD :**

D'accord. En 2003, ces territoires-là ont été... le gouvernement, en 2003, a attribué un statut de protection provisoire à ces territoires.

285 **M. RAOUL VOLLANT, interprète :**

Toujours le gouvernement du Québec?

**M. OLIVIER BÉRARD :**

290 Oui. Et depuis 2003, il y a un travail qui a été fait pour justement documenter et puis mieux comprendre l'occupation et l'utilisation, et les intérêts écologiques et sociaux du territoire. Puis dans ce cadre-là, l'orientation du gouvernement, c'est d'impliquer et de favoriser la participation des différents usagers du territoire, dont la communauté innue, dans l'élaboration du document de consultation.

295

Puis plus précisément à différents moments, en particulier en juillet 2005 et en mars 2006, il y a eu l'envoi de documents préliminaires à la communauté pour justement avoir des

300 commentaires sur ces projets-là. Puis on n'a pas eu la chance d'échanger avant les audiences  
publiques sur ces deux projets. Puis dans le cadre de la première partie et de la deuxième partie  
des audiences publiques qui se tient aujourd'hui, toutes les préoccupations, le gouvernement en  
prend bonne note dans l'élaboration de son projet en tant que tel.

305 Et suite aux audiences publiques, avant le statut permanent et après le statut permanent,  
soyez assurés que la communauté sera impliquée et le gouvernement va collaborer avec la  
communauté pour continuer à échanger dans la définition des mesures de gestion et dans  
l'élaboration finalement du projet de réserves de biodiversité.

**LE PRÉSIDENT :**

310 Monsieur Sachel.

**M. ALAIN SACHEL :**

315 Moi, écoutez, j'ai quand même une certaine difficulté avec ce que vous dites. Votre  
ministère n'est pas sans savoir que les Innus sont dans un processus de revendications  
territoriales. Votre statut provisoire, vous avez déjà statué légalement sur ces terres-là. Et ce  
projet-là, vous ne l'avez jamais présenté à la table centrale de négociation.

320 Donc, quand vous dites que le gouvernement du Québec, il a appris à écouter, et ci et  
ça, il y a un processus qui existe actuellement. Au niveau des définitions pour les plans de  
conservation, toutes ces choses-là, tout ça, ça a été fait, comme on dit dans le mémoire, avant,  
sans consultation. Puis là, vous venez consulter. On a l'impression que les règles du jeu sont  
déjà fixées. Et puis moi, ce que je vous dis, je vous le répète, il y a un processus de  
325 revendications territoriales officiel entre trois parties.

Dans les dernières notes, je ne sais plus lequel d'entre vous à un moment donné signale  
que Pakua Shipi est dans l'approche commune. Non, Pakua Shipi n'est pas dans l'approche  
commune de Mamitun. C'est avec l'assemblée Mamu Pakatatau que ça se fait. Il y a une table  
330 centrale. Votre statut provisoire que vous donnez, c'est un statut légal, puis on n'a aucune...

Au niveau des activités traditionnelles, moi, je veux vous entendre là-dessus. Au niveau  
des activités traditionnelles, qui nous garantit que ça ne sera pas les lois d'application du Québec  
sur les réserves de biodiversité? Pouvez-vous nous le garantir? Au niveau de la chasse, de la  
335 cueillette, de la pêche, de la récolte des plantes et tout ça, de la fréquentation des campements,  
de la coupe de bois domestique et tout, pouvez-vous nous le garantir?

**LE PRÉSIDENT :**

340 Monsieur Bérard.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

Il y a plusieurs éléments dans la question. Je vais commencer par le premier.

345

Le ministère est en charge et responsable de la Stratégie sur les aires protégées qui vise à protéger 8 % du territoire d'ici 2008. Le ministère est conscient, est au courant qu'il y a également des négociations parallèles qui ont une plus grande échelle, une plus grande portée que les projets de réserves de biodiversité. Le ministère, une fois qu'il y aura un accord à la table de

350

négociation, c'est sûr que le ministère fera les ajustements nécessaires en fonction des accords qui seront pris.

Je veux juste finir de répondre peut-être. Donc, ça, c'était le premier point.

355

Puis par rapport aux autres interrogations, le statut légal de réserves de biodiversité projetées, l'objectif premier, c'est vraiment d'exclure les activités industrielles du territoire pour s'assurer que les territoires ne seront pas dégradés pendant le processus justement de caractérisation et de connaissance et le processus d'audience publique avant qu'une décision permanente soit prise.

360

Puis dernier élément de réponse, comme ça a été précisé dans le document de consultation, toutes activités traditionnelles autochtones à des fins alimentaires, rituelles, sociales et autres continuent à s'exercer sans aucun changement.

365

Puis dernière précision, c'est que l'ensemble des lois du Québec qui s'appliquent sur les terres publiques continue à s'appliquer dans une réserve de biodiversité. On prend, par exemple, l'exemple de la *Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune*, elle continue à s'appliquer également. Il n'y a pas de différence à l'extérieur ou à l'intérieur.

370

**M. ALAIN SACHEL :**

Écoutez, je sais que ce n'est pas une table centrale de négociation, il faut négocier directement avec le ministère.

375

Moi, dans votre article B, il y a trois points. Dans l'article B, il y a quelque chose qui me gêne parce que vous parlez véritablement de plans de conservation définitifs. Quand c'est définitif, c'est définitif. Ce n'est pas des plans de conservation provisoires que vous avez écrit dans votre texte. Ce sont des plans définitifs, un.

380

Deux, au niveau des lois d'application de la faune, nous autres, pour le Conseil des Innu de Pakua Shipi, que ce soit une réserve de biodiversité ou quoi que ce soit, il y a des droits ancestraux là-dessus qui ont été reconnus par des jugements de la Cour suprême. Écoutez, on a eu quand même une expérience ici qu'on a vécue avec le lac Robertson.

385           Trois, quand vous nous dites que c'est pour protéger le territoire du développement  
industriel, c'est étrange, parce que vous n'avez rien du tout protégé en aires protégées dans les  
projets hydroélectriques de La Romaine. Puis à ce moment-là, est-ce que vous allez déclarer des  
zones de biodiversité dans les projets de développement hydroélectrique sur Gros-Mécatina?  
Quand c'est Hydro-Québec, il n'y a pas de problème.

390

**LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais juste faire un commentaire que toutes les préoccupations que vous avez,  
toutes les questions sont légitimes. Cependant, tout ce qui touche les négociations entre les  
395 gouvernements et les communautés autochtones, nous n'avons pas le pouvoir d'élaborer sur ce  
dossier, d'aller plus loin.

Je voudrais simplement aussi m'assurer que dans ce cadre qui est plus étroit, quand on  
parle des réserves de biodiversité, qu'on ne s'éloigne pas dans toutes les directions et qu'on arrive  
400 au moins à éclaircir certains points.

Par exemple, en ce qui concerne le projet de développement hydroélectrique sur La  
Romaine ou sur Petit-Mécatina ou ailleurs, on peut ou non trouver soi-même que c'est bien ou  
que ce n'est pas bien, mais on ne pourra pas aujourd'hui faire reculer le projet d'Hydro-Québec sur  
405 La Romaine, par exemple.

Cependant, ce qui est certain, c'est que si on met une réserve de biodiversité  
permanente, ce n'est pas le cas maintenant parce qu'il n'y en a pas de réserve de biodiversité  
permanente, mais s'il y a une réserve de biodiversité permanente, il faut faire une étape avant,  
410 qui est l'étape de projet de réserve de biodiversité. Et à partir du moment où on établit un projet de  
biodiversité, et si jamais ça devient permanent, il n'y aura jamais de développement  
hydroélectrique dans ce territoire-là, pas de mine, pas d'exploitation industrielle de la forêt.

Et en ce qui concerne le Plan de conservation et le Plan de gestion de la future ou peut-  
être éventuellement réserve de biodiversité, il n'a pas été décidé. Et l'objectif de la consultation et  
415 du processus à partir d'aujourd'hui, c'est de, si jamais ce projet-là est acceptable aux différentes  
communautés, la vôtre et les autres qui sont sur la Basse-Côte-Nord, et que le ministre  
éventuellement décide d'en faire une réserve permanente, le Plan de conservation et de gestion  
va être fait par les gens qui vivent sur place, autant votre communauté que les autres.

420

Je vais vous donner la parole. Je répète à nouveau que si, dans le cadre des  
négociations entre gouvernements qui sont beaucoup plus générales, il était décidé de faire tout à  
fait autre chose, évidemment ça aura préséance sur ce dont on discute aujourd'hui.

425

Monsieur Bérard.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

430 Juste pour revenir sur le terme « définitif », actuellement, il y a le statut projeté qui est en  
vigueur pour une durée de quatre ans. Avec le statut projeté, il y a un Plan de conservation qui  
est valide pour une durée de quatre ans. Donc, actuellement, on a un Plan de conservation  
temporaire pour une durée de quatre ans.

435 Suite au processus des audiences publiques, suite à l'intégration et à la prise en  
considération de l'ensemble des commentaires, le gouvernement décide d'attribuer un statut  
permanent de protection, il va avoir un Plan de conservation qui va être relié à ce statut  
permanent de protection. Mais à tous les dix ans, comme c'est prévu dans la loi, il y a  
possibilité... dix ans, je ne suis plus sûr, il faudrait que je vérifie. En tout cas, régulièrement, il y  
a possibilité de réviser ce Plan de conservation là pour intégrer les nouvelles données ou des  
440 nouvelles dispositions. Puis ça, ça se fait également en collaboration avec l'ensemble des  
usagers du territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

445 Monsieur Bérard.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

450 Oui. Puis juste pour rajouter, la gestion de ces territoires, le gouvernement vise à  
régionaliser la gestion de ces territoires une fois le statut permanent attribué. Puis les usagers du  
territoire seront impliqués et participeront de très près à justement l'élaboration de toutes les  
mesures de gestion, toutes les décisions par rapport à la conservation et la mise en valeur de ces  
territoires-là.

455 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mestokosho.

**M. SERGE MESTOKOSHO :**

460 Je voulais poser la question s'il y a des participants dans la salle qui voudraient poser des  
questions en Innu.

**LE PRÉSIDENT :**

465 Absolument, tout à fait, ne vous gênez pas à n'importe quel moment. Si je ne vous vois  
pas, tirez une manche de quelqu'un pour être sûr que je vous verrai.

470 Si vous permettez, je vais passer à la page 6. On pourra revenir sur ces points à  
n'importe quel moment pour éclaircir. En haut de la page 6, en référence au point D qui était à la  
page 4, qui parlait d'encourager sur les terres du domaine privé la conservation volontaire et  
l'établissement d'aires protégées, votre question est :

475 *Est-ce à dire que l'on accorderait une aide financière à des organismes de conservation  
non autochtones pour acquérir des nouvelles terres privées sur Nitassinan?*

Je voudrais que monsieur Bérard clarifie un peu. Je pense que c'est un point qui n'était  
pas assez clair et que, là, on va vraiment savoir ce qu'il voulait dire.

480 **M. OLIVIER BÉRARD :**

La réponse est non. La justification, c'est que c'est un des éléments de la Stratégie sur  
les aires protégées qui a été identifié afin de protéger certains territoires en terre privée.  
L'ensemble de la Côte-Nord est principalement en terre publique. Donc, ce n'est pas du tout  
485 l'objectif.

Puis ce point-là de la stratégie visait principalement le sud du Québec, la région de  
Montréal et Québec où il y a principalement des terres privées. Donc, pour atteindre nos objectifs  
de 8 %, il fallait avoir un mécanisme pour protéger en terrain privé, mais ça ne s'applique pas du  
490 tout dans la région ici.

**LE PRÉSIDENT :**

495 Oui, monsieur Sachel ?

**M. ALAIN SACHEL :**

Suite à la réponse du ministère, quelle garantie on a qu'il n'aura pas acquisition, ici dans  
la région, de nouvelles terres privées? Parce que moi, quand je prends votre texte, c'est  
500 marqué... ce n'est pas dit. Dans le texte, il n'est pas précisé que c'est juste dans le sud ou dans  
la région de Montréal.

Moi, la garantie ici pour le Conseil, c'est laquelle? Où est-ce que je vais la trouver cette  
505 garantie-là?

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais donner un élément de réponse et je vais laisser monsieur Bérard compléter.

510 Ça s'applique uniquement à des terrains qui sont déjà privés. Quelqu'un, par exemple,

au sud de Montréal qui aurait une érablière qui est sauvage depuis toujours et qui veut en faire une aire protégée, ça s'appliquerait à lui, mais ça ne s'appliquerait pas à quelqu'un qui viendrait ici, sur la Basse-Côte-Nord, et qui dirait: « Moi, je vais acheter 100 kilomètres carrés puis je vais faire une aire protégée. » C'est impossible.

515

Monsieur Bérard.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

520

Pour complément d'information, il n'y a pas de processus de conversion. Ici, on est principalement, en majorité en terre publique. Il n'y a pas de processus de conversion de terre publique en terre privée. Puis le statut de réserve de biodiversité projetée ou le statut de réserve de biodiversité une fois le statut permanent s'applique uniquement en terre publique.

525

Puis dernier petit élément par rapport à ce que vous disiez, monsieur le président, en conservation en milieu privé, il faut que le propriétaire soit d'accord et c'est lui qui fasse la démarche pour justement créer une aire protégée. Le gouvernement vient là comme en support, mais ce n'est pas le gouvernement qui prend une décision.

530

**M. ALAIN SACHEL :**

Monsieur le président, juste une dernière question, puis ça va répondre aussi à la réponse que vous nous avez donnée, monsieur le président. Ou alors soit que je ne comprends rien, soit je ne sais pas lire, mais dans le texte du ministère :

535

*« Une assistance financière significative à des projets d'acquisition de terre privée par des organismes de conservation. »*

540

Demain matin, si la Municipalité de Saint-Augustin, c'est juste une question, se part un organisme de conservation, si je comprends bien le texte du gouvernement, c'est qu'elle aura droit à une assistance financière significative pour l'acquisition de terres privées.

**LE PRÉSIDENT :**

545

L'interprétation est qu'un organisme pourrait acquérir des terres privées mais pas des terres publiques.

550

Alors si, par exemple, moi, j'ai une, comme je le disais tout à l'heure, une grande érablière, mais je n'ai pas l'argent ou je veux m'en débarrasser, mais je veux que ça devienne protégé, alors un organisme pourrait me l'acheter, mais il ne pourrait pas acheter des terres publiques pour faire la même chose.

**M. RAOUL VOLLANT, interprète :**

555 Juste une correction, c'est concernant votre réponse. C'est seulement sur les secteurs privés que ça a...

**LE PRÉSIDENT :**

560 Oui, quelqu'un qui est propriétaire d'une terre privée. Dans le secteur ici, il n'y en a pas. La Municipalité de Saint-Augustin...

**M. RAOUL VOLLANT, interprète :**

565 Ça veut dire qu'il n'y aura pas de nouvelles terres privées.

**LE PRÉSIDENT :**

570 Non, c'est ça, oui. La Municipalité de Saint-Augustin ne pourrait pas former un organisme pour acheter des terres privées, parce qu'il n'y en a pas de terres privées. Saint-Augustin pourrait acheter une terre privée dans le sud du Québec et la gérer, mais il ne pourrait pas la déménager ici.

**LE PRÉSIDENT :**

575 Oui, monsieur Mestokosho ?

**M. SERGE MESTOKOSHO :**

580 Pour les Innus, comment c'est considéré? Est-ce que c'est en privé ou en public? C'est les Innus qui restaient là avant.

**LE PRÉSIDENT :**

585 Monsieur Bérard, est-ce que vous pouvez répondre à cette question?

**M. OLIVIER BÉRARD :**

590 Moi, c'est mon interprétation personnelle, mais ce serait en terre publique.

**LE PRÉSIDENT :**

La plupart des terres que vous utilisez sont en terrains publics. Par contre, s'il y a un Innu qui est propriétaire d'une maison, par exemple, à Blanc-Sablon, c'est privé, mais je pense



595 qu'on ne parle pas de la même chose, tu ne pourrais pas faire une réserve de biodiversité sur ton terrain à Blanc-Sablon.

Est-ce que ça répond, monsieur Mestokosho?

600 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

La différence entre public et privé, tu peux-tu me donner la réponse?

**LE PRÉSIDENT :**

605

La différence entre public et privé, par exemple si on va de l'autre côté de la rivière, dans le village, il y a des gens qui ont un terrain et une maison, ça c'est privé. Mais dès qu'ils sortent des limites administratives du village, il y a un endroit où ils tombent en terre publique. C'est ça la différence.

610

Je ne connais pas le statut légal de l'endroit où on est en ce moment. Je ne sais pas si ça vous appartient de façon privée ou si ça fait partie d'un domaine public que vous habitez. Ça sort complètement de notre domaine. Je pense qu'on va se limiter à la question qui était posée. Les réserves de biodiversité en terre privée, c'est impossible ici parce qu'il n'y a pas de terre privée.

615

**LE PRÉSIDENT :**

Madame derrière vous, madame voulait poser une question.

620 **Mme CÉCILE MARK :**

(TRADUCTION) Alors, la question de madame est celle-ci : quelle est la signification exacte du mot « biodiversité »? Ça signifie quoi? Est-ce que je peux savoir quelques informations plus exactes concernant le mot « biodiversité »?

625

La deuxième question : quels sont les impacts? Quelles sont les personnes, les gens de la population qui vont être touchés par ces projets de biodiversité?

**LE PRÉSIDENT :**

630

Monsieur Bérard.

**Mme CÉCILE MARK :**

635 (TRADUCTION) Et on parle de quatre projets. Quels sont les quatre projets?

**M. OLIVIER BÉRARD :**

640 Les quatre projets sont la réserve de biodiversité projetée des Basses collines du lac  
Guernesé qui est au nord-est de Saint-Augustin. Il y a la réserve de biodiversité projetée des  
Collines de Brador qui se situe à 15 kilomètres environ au nord de Blanc-Sablon. Il y a la réserve  
de biodiversité projetée du Massif des lacs Belmont et Magpie, donc qui protège une grande partie  
de la rivière Magpie qui se situe à l'ouest de Havre-Saint-Pierre. Puis il y a la réserve de  
645 biodiversité projetée des Buttes du lac aux Sauterelles qui se trouve environ 250 kilomètres au  
nord de Havre-Saint-Pierre.

Juste pour compléter, ça aurait peut-être été plus simple, on a une carte ici de l'ensemble  
du Québec et j'ai juste entouré les quatre projets sur lesquels on fait des audiences publiques. Ça,  
c'est Magpie, Sauterelles, Guernesé et Brador.

650

**M. RAOUL VOLLANT, interprète :**

C'est les trois ?

655

**M. OLIVIER BÉRARD :**

Oui. Je continue sur les autres réponses?

**LE PRÉSIDENT :**

660

Oui.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

665

Le terme de « biodiversité », il a été défini dans le document de consultation. Mais pour  
simplifier les choses, la biodiversité, c'est l'ensemble des éléments naturels. Donc, ça peut être  
aussi bien les sols que le relief, que la végétation, que la faune, que la flore, que les lacs, les  
rivières. Donc, c'est l'ensemble de ça. Et l'objectif du gouvernement, c'est de protéger des  
éléments de la biodiversité, c'est-à-dire protéger des lacs, protéger des rivières, protéger tous les  
670 types de sol, les différentes roches, les différents types de végétation, les différents types de  
rivière. Donc, c'est un petit peu ça la biodiversité.

**Mme CÉCILE MARK :**

675

Est-ce que c'est des minéraux?

**M. OLIVIER BÉRARD :**

680 C'est un tout, tout ce qui vit. C'est-à-dire que, par exemple, ici, on va avoir un grand lac, c'est une vallée également, une vallée qui a été formée par la présence du glacier, il y a longtemps passé. Il y a aussi des intérêts par rapport à la végétation.

685 Par exemple ici, il y a une pinède grise. Ici, c'est différents paysages qu'on retrouve suite à l'action des glaciers, aussi bien le fait que la glace, le glacier a créé un type de paysage en avançant, en a créé un autre en fondant sur place. Guernesé, il y a des vieilles forêts. Il y a des rivières à saumon. Il y a des landes sèches plus à l'est. Il y a aussi...

**M. LALO BAUDOIN, interprète :**

690 Des landes?

**M. OLIVIER BÉRARD :**

695 Des landes, c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

Comme une plaine où il y a des petits arbustes.

700 **M. OLIVIER BÉRARD :**

C'est ça, de la végétation rase.

**M. LALO BAUDOIN, interprète :**

705 Genre tundra?

**M. OLIVIER BÉRARD :**

710 C'est ça, oui. Puis il y a aussi différents types. Comme à Guernesé, c'est plus un paysage, à l'ouest c'est un paysage plus plat, moins montagneux. Puis après, bien, là à certains secteurs, c'est plus des collines, il est plus haut en altitude. Donc, il y a différents types de relief. Puis Brador, c'est par rapport à la présence de la roche calcaire, puis la présence aussi d'espèces floristiques, d'espèces de fleurs qui poussent sur la roche calcaire.

715 Donc, c'est un petit peu tout ça la biodiversité. En regardant les quatre territoires, ça donne un aperçu que chacun des territoires qu'on a identifiés protège des éléments différents de la biodiversité de l'ensemble de la région en tant que telle.

720 **Mme CÉCILE MARK :**

Puis moi, je veux savoir aussi, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, quand est-ce qu'ils ont commencé à faire l'étude sur ça?

725 **M. OLIVIER BÉRARD :**

730 Sur ces territoires-là, ça a commencé en 2001, 2000-2001. L'analyse des territoires se fait uniquement sur des critères... bien, pas uniquement. La sélection des territoires se fait sur des critères écologiques, c'est-à-dire des critères de biodiversité justement. Puis les premiers travaux préliminaires ont été faits en 2000, 2001.

**LE PRÉSIDENT :**

Il reste le troisième élément.

735

**M. OLIVIER BÉRARD :**

740 Le troisième élément qui concernait les populations touchées, si je me rappelle bien, bien, les populations sont l'ensemble des... bien, touchées, moi, je dirais plutôt concernées ou qui sont impliquées et qui vont être amenées à participer à la gestion de ces territoires, c'est l'ensemble des usagers des territoires. Donc, c'est aussi bien les communautés autochtones que les villégiateurs, les chasseurs, les randonneurs. Donc, c'est tout l'ensemble des usagers du territoire.

745 Par exemple, Magpie, il y a aussi la communauté autochtone de Ekuanitshit, de Mingan. Mais il y a aussi ceux qui pratiquent des activités d'eau vive comme le canot, rafting, etc.

**CHEF MARY MARK :**

750 (TRADUCTION) Mary pose la question suivante : par rapport à ce qui a trait à la foresterie ou soit des projets qui peuvent prendre naissance, moi, je demande à vous, aux représentants du gouvernement du Québec, quelle est votre intervention dans ces matières-là et jusqu'où va votre intervention par rapport quand il y a projet de foresterie?

755 Parce que j'ai déjà eu connaissance d'une carte que j'ai vu des propositions de foresterie à l'égard du territoire et ainsi que par rapport aux animaux qui vont être dévastés.

**LE PRÉSIDENT :**

760 Je vais demander à monsieur Desrochers du ministère des ressources naturelles. Alors, monsieur Bérard.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

765           Moi, je peux répondre à l'intérieur des réserves de biodiversité, donc à l'intérieur des  
territoires jaunes si on prend les territoires qui nous concernent. La *Loi sur la conservation du*  
*patrimoine naturel* qui met en place le statut de réserve de biodiversité, d'après cette loi, toute  
activité industrielle liée à la foresterie est interdite. Donc, il n'y aura pas d'exploitation forestière à  
l'intérieur de ces territoires-là.

770           Pour le reste du territoire, c'est le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui  
est en charge de ces autorisations-là.

**LE PRÉSIDENT :**

775           Alors si je poursuis à la page 7 en bas, il y a une question qui donne comme exemple la  
cueillette de certaines plantes médicinales. À la page 8, il y a une question, à peu près au milieu  
de la page, qui concerne la pratique des activités traditionnelles. Je pense que le ministère a déjà  
répondu à ces deux questions. Il n'est pas question d'interdire ces pratiques dans les aires de  
780 biodiversité.

Monsieur Bérard, est-ce que c'est bien la réponse que vous avez donnée?

**M. OLIVIER BÉRARD :**

785           Oui. Ce que je pourrais rajouter, c'est que c'est une information qui devrait être intégrée à  
la réflexion et au Plan de conservation pour justement prévoir cet intérêt de ces espèces-là  
médicinales dans le Plan de conservation.

**M. ALAIN SACHEL :**

790           Monsieur le président, je ne pense pas qu'on ait répondu à une deuxième partie de votre  
question. Au niveau...

**LE PRÉSIDENT :**

En ce qui concerne la pratique des activités traditionnelles.

**M. ALAIN SACHEL :**

800           Des activités traditionnelles. On va être bien clair que dans le cas de la création sur les  
territoires de réserve de biodiversité, moi, si monsieur Charles Mark, demain matin, si la réserve  
est créée, veut aller à la chasse au caribou là-bas, je n'ai pas envie de voir un agent de la faune  
qui vienne l'arrêter.

805

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bérard.

810

**M. OLIVIER BÉRARD :**

Ce n'est pas du tout la philosophie des réserves de biodiversité envers la pratique des activités traditionnelles autochtones, dans le sens que la pratique des activités traditionnelles autochtones va se poursuivre.

815

Puis dans le cas spécifique, comme le cas des plantes médicinales, bien, cette connaissance-là est intéressante aussi pour le ministère pour prévoir des mesures de gestion qui vont dans ce sens-là pour le respect de cette pratique liée à la nécessité de ramasser des plantes à des fins médicinales.

820

**M. ALAIN SACHEL :**

Monsieur le président, par contre au niveau des activités traditionnelles, comme le Conseil l'a démontré dans son mémoire, ce qu'on espère, puis de toute façon ce qu'on veut, c'est que la définition que vous faites des activités traditionnelles, vous vous référez à la définition qu'en fait le Secrétariat des affaires autochtones. Nous, la définition du SAA, ce n'est pas ça. C'est trop limitatif, ça.

825

**LE PRÉSIDENT :**

830

D'une part, je vais généraliser. D'après ce qui est écrit dans le document, les activités existantes vont être poursuivies. Et d'autre part, j'aimerais que vous transmettiez à la commission votre définition des activités traditionnelles.

835

**CHEF MARY MARK :**

(TRADUCTION) Concernant les activités traditionnelles de chasse au caribou, le gouvernement nous délimite certaines zones « territoire de chasse ». Est-ce que ça va être la même réglementation concernant les plantes médicinales? Concernant les plantes médicinales, est-ce que ça va être délimité? Il va avoir certaines limites?

840

**LE PRÉSIDENT :**

845

Monsieur Bérard. Rappelons-nous que nous parlons uniquement des réserves de biodiversité. Si le gouvernement vous donne des secteurs en dehors de la réserve de biodiversité, ça ne concerne pas ici.

**CHEF MARY MARK :**

850 Je parle toujours des secteurs qui sont déjà protégés, les aires qu'on parle. C'est la question que je pose.

**LE PRÉSIDENT :**

855 Monsieur Bérard.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

860 Par rapport aux plantes médicinales, pour qu'il n'y ait pas de malentendu avec la communauté, il est important de partager cette information et cette connaissance avec le ministère. C'est certain que le ministère est conscient que certaines de ces informations devront être traitées avec un souci de confidentialité justement pour pas que ça puisse nuire à l'exercice de l'activité traditionnelle de la communauté.

865 Par rapport à ce qui est de la possibilité de restreindre la cueillette d'espèces à certains secteurs, je dirais on n'est pas rendus là. Parce que c'est un travail, je pense, à faire avec la communauté et de voir en fonction de l'état de la ressource ou même en fonction des caractéristiques du territoire : est-ce qu'il y a certains secteurs qui, même que la communauté identifierait comme important de préserver d'une manière différente. Puis c'est vraiment un travail  
870 en collaboration à faire avec la communauté pour justement arriver à ce genre de mesure. Mais pour l'instant, je dirais, il n'y a pas du tout cette réponse-là.

**CHEF MARY MARK :**

875 Il n'est pas rendu là encore?

**M. OLIVIER BÉRARD :**

880 Non. Puis je dirais que si le ministère éprouve le besoin de se rendre là, soyez certains que ça va être en collaboration avec vous autres et de voir comment on pourrait arriver à ce genre de décision en tant que telle.

**Mme CÉCILE MARK :**

885 (TRADUCTION) Ce que j'aimerais comprendre par rapport à la carte qui est présente sur la table, là on voit des dessins et des endroits auxquels il y aurait projet de protection de biodiversité. Et quand je regarde cette même carte, je n'arrive pas à comprendre pourquoi les autres endroits ne sont pas touchés.

890 Et avez-vous trouvé des minéraux? Avez-vous trouvé d'autres choses qui ont de la

valeur par rapport aux yeux des Québécois? Moi, ce que je n'arrive pas à comprendre, pourquoi de tels endroits le seraient et d'autres non par rapport à la protection du projet de biodiversité.

**LE PRÉSIDENT :**

895

Monsieur Bérard.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

900

La démarche depuis 2002 par rapport à la stratégie, pourquoi la première...

905

Je vais faire plus simple. Le Québec, dans le cadre de travail pour la sélection des aires protégées, a été divisé en treize différentes zones. Ces zones-là, on peut les voir sur la carte. Puis il a été décidé de commencer par la zone du - on appelle ça une province naturelle - du plateau de la Basse-Côte-Nord ici, qui va environ de Sept-Îles jusqu'à Blanc-Sablon et jusqu'à la frontière du... jusqu'au tracé non définitif du Conseil privé entre le Québec et le Labrador.

910

Ce choix-là a été principalement motivé par le fait que dans les années 1980, au début des années 1980, il y a eu un inventaire écologique qui a été fait de la région. Donc, on avait un certain nombre de données disponibles qui nous permettaient d'avoir une sélection des territoires basée sur de l'information qu'on n'avait pas pour certains autres secteurs du Québec.

915

Étant donné que ces informations sur la biodiversité étaient disponibles et permettaient de faire une sélection des territoires justement sur ces données-là, il a été décidé de commencer par le plateau de la Basse-Côte-Nord.

920

Depuis, le travail – sur cette carte-là, par exemple, on voit les territoires qui ont été annoncés en premier, les jaunes – il y a eu différentes vagues, différentes annonces de nouveaux territoires protégés – par exemple, ça, c'en est, ceux qui sont en rouge – donc dans une autre province naturelle. Actuellement, on est en train de travailler dans le secteur de l'Outaouais, Montréal, Québec, dans le secteur de la province naturelle des Laurentides méridionales. Puis on a fait aussi un travail en Abitibi. Puis dans les prochaines années, le travail va s'effectuer principalement dans le nord du Québec.

925

Puis un autre élément, c'est qu'en 2000, le Québec accusait un retard important par rapport à la communauté internationale en termes de protection de la biodiversité et en termes de réseau d'aires protégées. Donc, il a été décidé vraiment de commencer par les secteurs où il y avait le plus d'information qui permettait justement de créer des territoires avec un statut projeté rapidement pour justement augmenter le pourcentage d'aires protégées. Et ça a permis aussi, pendant ce temps-là, d'acquérir des connaissances sur les autres secteurs du territoire du Québec afin de pouvoir sélectionner les territoires d'une manière adéquate.

930



935 Puis dernier élément, l'objectif du Québec, c'est de protéger 8 % de son territoire à l'échelle du Québec. Puis le ministère pour atteindre cet objectif s'est fixé comme objectif de protéger 8 % de chacune des provinces naturelles. Puis à la fin, lorsque le réseau sera complété, le réseau d'aires protégées, il y aurait une répartition équilibrée et répartie sur l'ensemble du territoire du Québec.

940 **M. ALAIN SACHEL :**

J'aurais juste deux détails techniques à demander. Sur les zones envisagées, est-ce qu'il y a déjà eu des études de potentiel minier? Et deux, sur les zones envisagées, actuellement, est-ce qu'il y a des claims dessus? Et est-ce qu'il y a des permis, des BEX, des permis de substance minérale de surface?

945 **M. OLIVIER BÉRARD :**

La carte ici représente les territoires qui ont actuellement un statut projeté, donc qui existent. Ce n'est pas des projets en tant que tels. Ils existent.

950 Puis pour répondre à la question de potentiel, les territoires sont identifiés selon des critères écologiques. Puis avant d'attribuer un statut projeté, il y a une évaluation des impacts socio-économiques et du potentiel éventuel de ces territoires-là en termes d'activités industrielles. Mais cette analyse socio-économique est réalisée par... la sélection des territoires sur des critères  
955 écologiques est réalisée par le ministère de l'Environnement. L'évaluation socio-économique des territoires, avant de leur attribuer le statut projeté, est réalisée par le ministère des Ressources naturelles.

960 **M. ALAIN SACHEL :**

Monsieur le président, moi, ça ne répond pas à ma question sur les claims et les BEX du ministère des Ressources naturelles.

965 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bérard, simplement...

**M. ALAIN SACHEL :**

970 Est-ce qu'il y en a des claims?

**M. OLIVIER BÉRARD :**

Il n'y a pas de claims miniers à l'intérieur des territoires.

975

**M. ALAIN SACHEL :**

Il n'y a pas de BEX non plus?

980

**M. OLIVIER BÉRARD :**

Non.

985

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Desrochers dit que non.

990

**M. BAUDOIN LALO :**

Pour la traduction, est-ce que vous pouvez expliquer c'est quoi le claim?

995

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais demander à monsieur Desrochers.

1000

**Mme CHRISTIANE LALO :**

(TRADUCTION) Mes aïeux et puis mes grands-pères ont déjà foulé cette partie du territoire et, selon ce qu'ils ont dit, ils auraient découvert des minéraux. Et quels peuvent être pour nous les moyens de protection face à ce territoire auquel les ancêtres ont vu un minéral dans cet endroit?

1005

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bérard.

1010

**M. OLIVIER BÉRARD :**

Est-ce que c'est à l'intérieur des territoires identifiés actuellement ou c'est à l'extérieur?

1015

**Mme CHRISTIANE LALO :**

(TRADUCTION) Moi, je ne connais pas beaucoup les emplacements, mais si je demande à quelqu'un qui connaît l'endroit, on peut y faire appel.

**LE PRÉSIDENT :**

On n'a pas encore donné la définition de claim minier.

1020 **M. OLIVIER BÉRARD :**

Juste peut-être pour rajouter dans le sens que si, ce secteur-là, les minéraux se situent à l'intérieur du territoire, ils vont être protégés parce qu'il n'y aura pas d'exploitation possible.

1025 **Mme CHRISTIANE LALO :**

(TRADUCTION) Et aux zones de biodiversité, est-ce que je peux, moi, aller passer le temps de la trappe, de la chasse, tout ça, à l'intérieur de ces endroits-là? Est-ce que je peux utiliser les plantes? Est-ce que je peux aller comme pratiquer?

1030

**M. OLIVIER BÉRARD :**

Oui.

1035 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Desrochers, « claim minier », pour qu'on en fasse une traduction adéquate.

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1040

L'ensemble des droits miniers que le gouvernement octroie sur le territoire permet à des entreprises d'aller faire de l'exploration ou d'exploiter les sites. C'est ça qu'on définit par « claim », le claim étant un de ces droits-là.

1045

Dans les territoires, pour être sûr que tout le monde ait bien compris, dans ces territoires-là, il n'y a plus aucun droit minier qui se donne depuis 2002. Et tant qu'il y a un statut de protection, il n'y a pas de droits qui seront donnés. Si les territoires en question se voient octroyer un statut permanent, mais là ça sera pour l'éternité.

1050 **M. RAOUL VOLLANT, interprète :**

Concernant la définition des claims, ça veut dire quoi le « claim »?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1055

C'est un droit qui est donné à une entreprise pour aller faire de l'exploration.

**M. RAOUL VOLLANT, interprète :**

1060 Le propriétaire, son territoire à lui?

**M. SÉBASTIEN DESROCHERS :**

1065 C'est toujours des terres publiques, mais il y a un droit d'aller faire de l'exploration, de la prospection. Et dans les secteurs dont on parle, il n'y a aucun droit qui a été donné. Il n'y en aura pas non plus.

**LE PRÉSIDENT :**

1070 Madame Mark.

**CHEF MARY MARK :**

1075 (TRADUCTION) Quand on regarde les endroits sur la carte qui ont une démarcation de couleur jaune et on parle de biodiversité par rapport aux droits, et advenant qu'il peut avoir un projet, est-ce que le gouvernement va être le seul qui va exploiter cet endroit-là?

**M. OLIVIER BÉRARD :**

1080 Le gouvernement, pas plus qu'un autre, n'aura pas le droit d'exploiter industriellement, que ce soit la forêt, les mines ou l'hydroélectricité, parce que c'est interdit par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Donc, il n'y aura aucune exploitation, que ce soit du gouvernement ou par quelqu'un d'autre.

1085 **Mme CHRISTIANE LALO :**

1090 (TRADUCTION) Advenant que, moi, je monte à l'intérieur des terres afin de pratiquer des activités ancestrales et que je me retrouve à l'intérieur de cette zone de biodiversité, est-ce que je vais pouvoir comme couper du bois? Est-ce que je vais pouvoir utiliser les plantes? Est-ce que je vais pouvoir aller chercher les ressources pour ma gouverne personnelle afin de répondre aux besoins?

**LE PRÉSIDENT :**

1095 Monsieur Bérard, rapidement.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

L'ensemble des activités traditionnelles autochtones – peu importe, disons, la définition,

1100 on pourra s'entendre par la suite – l'ensemble des activités traditionnelles, que ce soit selon votre définition, sont permises sur le territoire, que ce soit la coupe de bois de chauffage, la pêche, le piégeage, la récolte d'espèces médicinales ou autres, oui, c'est permis.

**LE PRÉSIDENT :**

1105

Monsieur Bérard.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

1110

Ça concerne, puisqu'on n'en a pas parlé, mais ça concerne aussi l'établissement permanent de campements ou des campements temporaires aussi. Il n'y a pas d'interdiction à cet effet-là.

**M. RAOUL VOLLANT, interprète :**

1115

Par rapport aux droits ancestraux?

**M. OLIVIER BÉRARD :**

1120

Oui.

**Mme CÉCILE MARK :**

1125

(TRADUCTION) Moi, je me pose de sérieuses questions. Ce n'est pas encore clair dans mon esprit. C'est que concernant les quatre zones identifiées, les zones de biodiversité, vous, d'après votre expertise, vous considérez que les Innus ont le droit de regard dans ce territoire-là comme activités de chasse, comme aller à la recherche à la cueillette des plantes médicinales, on peut faire les activités de chasse et pêche traditionnelles.

1130

Mais ma question, c'est, moi, je ne comprends pas encore très bien votre option, votre philosophie concernant les quatre zones identifiées. Qu'est-ce que vous voulez protéger à part que nos activités de trappe? Qu'est-ce que vous voulez protéger à part que nos activités ancestrales? À long terme, est-ce que ces territoires-là vont rester intacts concernant la faune, concernant les mines, etc.?

1135

Alors, moi, ce n'est pas clair encore dans mon esprit à moi, là.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

1140

L'objectif du gouvernement, c'est d'établir un réseau d'aires protégées. Quand on établit un réseau d'aires protégées, c'est pour le long terme. C'est-à-dire que, dans les faits, ces aires protégées là sont là pour rester, dans le sens elles sont là sur une base permanente.

**LE PRÉSIDENT :**

1145

Il n'a pas terminé sa réponse. Rapidement, monsieur Bérard. Il s'agit de cristalliser un peu la réponse à la question.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

1150

Oui. L'objectif premier de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et des statuts de réserve de biodiversité, c'est d'interdire toutes activités industrielles dans ces territoires. Puis après, à partir de là, on considère que notre objectif de protection de la biodiversité est déjà en grande partie atteinte.

1155

Donc, c'est pour ces raisons-là que l'ensemble des activités traditionnelles, mais aussi les autres usagers, comme la villégiature qui existe, peuvent continuer à s'exercer. Donc, l'objectif premier, c'est vraiment d'exclure les activités industrielles de ce territoire pour le long terme.

1160

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Mark.

**CHEF MARY MARK :**

1165

(TRADUCTION) Par rapport aux zones de biodiversité, en tout cas projetées à être protégées, admettons qu'il y ait un Autochtone qui a un projet à même ces endroits protégés, va-t-il lui être interdit de pratiquer ce droit? Admettons s'il a un projet par rapport comme, par exemple, aux plantes médicinales, est-ce qu'on va lui interdire ou on va lui simplement refuser l'accès à ces endroits afin que son projet puisse aller bien?

1170

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bérard.

1175

**CHEF MARY MARK :**

(TRADUCTION) Et par rapport également, que je rajouterais à ma question, admettons qu'un Autochtone ou un Innu a un projet sur le développement économique ou touristique, est-ce qu'on va lui accorder ces droits-là à ces zones de protection de biodiversité?

1180

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bérard.

1185

**M. OLIVIER BÉRARD :**

Toute activité traditionnelle à des fins personnelles ou communautaires est autorisée. Il n'y a pas de contrainte là-dessus.

1190

Pour ce qui est des projets économiques ou touristiques, la philosophie du ministère par rapport aux réserves de biodiversité, c'est de permettre ou de favoriser une mise en valeur, donc un certain développement de ces territoires-là en fonction des projets justement des usagers. Mais ce développement-là devra se faire sans dégrader, finalement, l'environnement ou sans dégrader la biodiversité.

1195

Donc, il va avoir comme une analyse qui sera faite avant d'autoriser un projet de développement. Mais oui, il y a la possibilité de faire des projets de développement, du moment qu'on s'assure de continuer à protéger la biodiversité.

1200

Petite précision. Quand on parle de projet économique, si c'est un projet industriel, ce sera interdit.

1205

**M. SERGE MESTOKOSHO :**

Excuse, une question.

**LE PRÉSIDENT :**

1210

Monsieur Mestokosho.

**M. SERGE MESTOKOSHO :**

1215

Pour nos amis en arrière, est-ce qu'ils ont le droit de parler? Ça bouge pas mal. J'aimerais ça qu'ils parlent eux autres aussi.

**Mme CÉCILE MARK :**

1220

Pourquoi les autres territoires ne sont pas protégés? Puis les seuls territoires qui sont protégés, c'est en jaune? Pourquoi les autres, sont-ils pollués ou bien sont-ils maganés? Je veux savoir pourquoi.

1225

L'air d'ici, l'air est tout pur. Moi, je pense, quand je rentre dans mes territoires, l'air est pur. Pourquoi est-ce seulement les places qui sont protégées? C'est ça que je me demande dans mon esprit. Puis c'est quoi les études? On veut savoir les études. Avant dans les années qu'ils disaient dans 2001 et en 2000, ils ont commencé à faire des études sur les territoires.

1230 Puis moi, là, l'important, c'est que j'aie l'étude au commencement puis tous les documents, c'est quoi qui a été trouvé dans les territoires. Puis dans l'espace jaune, où est-ce qu'il y a Blanc-Sablon, pourquoi les autres sont pas? L'air est-tu pas correct ou bien les minéraux sont-tu pas corrects ? C'est ça que je veux savoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1235 Monsieur Bérard.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

1240 C'est que l'objectif que le gouvernement s'est fixé, ce n'est pas de protéger l'ensemble du territoire, c'est de protéger 8 % du territoire. C'est la raison pourquoi ce n'est pas tout protégé, c'est parce que le gouvernement s'est fixé comme objectif de protéger 8 %.

1245 Puis il y a d'autres mécanismes à l'extérieur des statuts d'aires protégées qui permettent également de protéger l'environnement, que ce soit les normes... il y a un certain nombre de normes ou d'autres lois qui permettent de protéger l'environnement également à l'extérieur des aires protégées. Les aires protégées sont un des outils à l'échelle du territoire pour protéger l'environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

1250 Monsieur Sachel avait une question.

**M. ALAIN SACHEL :**

1255 Je voulais revenir à l'avant-dernière question que la Chef Mary Mark avait posée. Parce que monsieur Bérard a dit: « O.K., il n'y aura pas de projets de développement industriel parce que c'est la loi, c'est dans la loi. »

1260 Par contre, ce qu'il y a dans la loi aussi, c'est que le gouvernement du Québec et le ministre peut révoquer le statut. C'est écrit dans la loi. Ça veut dire que demain matin, s'il y a du potentiel minier ou si Hydro-Québec est intéressée à une zone qui se situe dans une zone de biodiversité, le gouvernement par la loi a pleine latitude pour changer le statut.

**LE PRÉSIDENT :**

1265 Monsieur Bérard.



**M. OLIVIER BÉRARD :**

1270 Dans le statut projeté de ces territoires-là, actuellement, il n'y a pas d'exploration minière possible. Donc, s'il n'y a pas d'exploration minière possible, il n'y a pas possibilité de...

Donc, autant pour créer une réserve de biodiversité c'est une décision du Conseil des ministres du gouvernement, oui, la loi prévoit la possibilité de révoquer ou d'abandonner, de  
1275 modifier les limites d'une réserve de biodiversité, ce n'est pas en établissant une aire protégée ou un réseau d'aires protégées, ce n'est pas l'objectif premier, loin de là. Puis si tel était le cas, ça prendrait une décision gouvernementale pour justement révoquer le statut ou autre, mais ça prendrait aussi une consultation du public par rapport à cette décision-là.

1280 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a d'autres questions et de l'information? Alors, s'il n'y a pas d'autres questions... oui, monsieur Mestokosho.

1285 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Y aurait-tu moyen de travailler, si on veut créer d'autres réserves de biodiversité, y aurait-tu moyen de travailler avec vous si on veut créer d'autres?

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bérard.

**M. OLIVIER BÉRARD :**

1295 C'est qu'actuellement, dans le cadre dans lequel on travaille, les objectifs que le gouvernement s'est fixés dans la province naturelle du plateau de la Basse-Côte-Nord, actuellement on a déjà atteint notre objectif en termes de superficie. Il reste quelques éléments en termes de qualitatif à aller identifier.

1300 Moi, je dirais que le gouvernement est ouvert à toutes nouvelles propositions, puis les propositions seront analysées sur une base écologique en premier lieu. Mais ça reste que, pour l'instant, on a atteint notre objectif de 8 % pour ce secteur-là.

1305 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mestokosho, quand nous sommes venus il y a un mois, vous avez mentionné l'idée d'un parc innu. Est-ce que c'est ça que vous avez en tête aujourd'hui?

1310 **M. SERGE MESTOKOSHO :**

Non. C'est la question sur la réserve de biodiversité. Je veux juste mentionner qu'on n'a jamais cédé nos terres. C'est pas le territoire du Québec, c'est notre territoire.

1315 **LE PRÉSIDENT :**

C'est très clair dans notre esprit. Vous l'avez exprimé très clairement dans votre mémoire. Comme j'ai dit au début, ce sont des choses qui se discutent dans un autre contexte que l'on respecte et qui, lorsqu'il aboutira, apportera peut-être des changements à certaines planifications dont on a parlé aujourd'hui, et d'autres, bien sûr.

1320

Et avant de terminer, je ne voudrais pas oublier deux choses. D'abord, la commission aimerait avoir une copie en langue innue de votre mémoire. On a reçu la copie en français, mais on voudrait aussi avoir une copie en langue innue si c'est possible.

1325

**M. ALAIN SACHEL :**

Tout est possible, monsieur le président. Vous savez que traduire du français à innu, c'est assez complexe.

1330

**LE PRÉSIDENT :**

Je croyais que ça existait déjà, que vous aviez déjà une version. S'il n'y en a pas, je ne vais pas vous demander de la traduire. Je pensais qu'il y avait déjà...

1335

**M. ALAIN SACHEL :**

On n'en a pas, mais on peut vous offrir les services de traduction pour traduire le mémoire.

1340

**LE PRÉSIDENT :**

On va utiliser la version française alors si vous n'avez pas déjà une version en innu. Parce que dans une communication qu'on avait reçue, vous nous disiez que vous nous donniez à la fois les services d'interprète et une version en innu.

1345

**M. ALAIN SACHEL :**

Non.

1350

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, si elle n'existe pas, merci.

**M. ALAIN SACHEL :**

1355

Non, non, ce n'est pas formulé comme ça dans la lettre.

**LE PRÉSIDENT :**

1360

L'autre point que je voudrais rappeler, c'est que si vous avez d'autres questions, d'autres informations que vous voulez transmettre à la commission, vous pouvez toujours le faire. Nous sommes toujours disponibles à recevoir vos questions, vos informations. Vous n'avez qu'à contacter le secrétariat de la commission, madame Anne-Lyne Boutin ou monsieur Boudreault ou madame Hamel-Dufour.

1365

Monsieur Bérard, vous avez un dernier point?

**M. OLIVIER BÉRARD :**

1370

Oui. Je veux juste rajouter, parce que dans l'ensemble des commentaires qui ont été présentés dans le mémoire, je veux juste faire, pas une mise au point, mais juste une mise à jour.

1375

Lorsque la loi a été créée en 2002, il n'y a pas obligatoirement eu de consultation autochtone. Mais depuis septembre 2005, il y a un processus de révision de la loi qui est en cours, pour lequel il y a une consultation autochtone envers l'ensemble des communautés autochtones du Québec qui a été entreprise, c'est-à-dire que l'ensemble de l'information concernant les modifications à la loi et au Plan de conservation ont été envoyées à chacune des communautés, puis que les commentaires qui concernent ce dossier-là, concernant les commentaires que vous avez faits sur la loi, vont être transmis aux personnes concernées justement pour être intégrés et être pris en considération.

1380

Puis si vous désirez rencontrer ces personnes-là pour avoir une présentation et avoir des explications, sentez-vous bien à l'aide de contacter le ministère à cet effet-là.

1385

**LE PRÉSIDENT :**

1390

Alors, je vous remercie beaucoup de nous avoir accueillis. Ça a été un plaisir de venir ici il y a un mois, ça a été encore un plaisir aujourd'hui, et nous espérons revenir un jour si jamais l'occasion se présente.

1395

Et je vais laisser la parole à madame Mark, mais je voudrais remercier tous ceux qui ont participé aujourd'hui, que ce soit les gens de notre équipe, les gens du ministère ou les gens qui vivent ici et qui nous ont aidés à éclairer un peu le projet, et surtout à continuer ce processus de consultation et d'élaboration de projet en collaboration avec les gens qui habitent vraiment le territoire.

**CHEF MARY MARK :**

1400 (TRADUCTION) Alors, je suis très heureuse et contente de votre participation aujourd'hui.  
Même s'il y a eu des questionnements et qu'on n'a pas eu de réponse, je trouve ça agréable de  
travailler ensemble.

1405 Également, je remercie tous les participants innus qui ont participé à cet exercice de  
consultation.

Et également, je suis ravie et contente de tout le travail qui a été fait. Je suis satisfaite.  
Les échanges qu'on a eus entre l'audience ici, les personnes concernées gouvernementales, je  
suis très heureuse des échanges positifs qu'on a eus, même si toutes les questions n'ont pas  
1410 été... même si je n'ai pas eu de réponses assez précises, mais c'est un genre de dialogue qui  
s'impose ici aujourd'hui.

Alors également, je vous souhaite... merci encore, merci beaucoup tous les participants  
innus et non-autochtones d'avoir participé à cette audience-ci. Puis je vous souhaite un beau  
1415 voyage, puis merci beaucoup encore.

\*\*\*\*\*

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office  
1420 que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes  
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

1425 \_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**